

N° 17

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :

**RAPPORT
DES SERVICES DE
TRANSPORT
DE LOIRE FOREZ
AGGLOMÉRATION**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 14 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENEPIERRE par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914_CC_D17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : | 128 |
| Nombre de membres présents : | 111 |
| Nombre de membres suppléés | 9 |
| Nombre de pouvoirs : | 13 |
| Nombre de membres absents non représentés : | 4 |
| Nombre de votants : | 124 |

Vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les rapports remis chaque année par les délégataires de service public,

S'agissant des services de transport en commun de Loire Forez agglomération, cela concerne :

- Les services de navette urbaine de Montbrison / Savigneux et St-Just St-Rambert / Bonson,
- Les lignes de proximité

Pour ces services, ont été présentés en commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

- les caractéristiques des services (cadre contractuel, matériel roulant, information voyageurs)
- Les éléments clés de l'année 2020 (coûts, recettes, adaptations effectuées...)

Le rapport de présentation à la CCSPL figure en annexe de la présente note.

Pour chaque service, les chiffres de l'année 2020 sont les suivants :

Navette urbaine de Montbrison / Savigneux

- Fréquentation : En 2020, la navette de Montbrison / Savigneux a enregistré un total de 28 559 voyages, pour 93 686 kilomètres commerciaux effectués. Le ratio V/K est en moyenne de 0,3 passager par kilomètre.
- Coût : En 2020, le coût du service de la navette urbaine de Montbrison / Savigneux s'est élevé à 265 313 € TTC.

Navette urbaine de Saint-Just Saint-Rambert / Bonson

- Fréquentation : En 2020, la navette urbaine de Saint-Just Saint-Rambert / Bonson a enregistré 10 983 voyageurs, pour 60 942 kilomètres commerciaux. Le ratio V/K est d'0,18 passager par kilomètre.
- Coût : En 2020, le coût du service de la navette urbaine de Saint-Just Saint-Rambert / Bonson s'est élevé à 128 291 € TTC.

Pour les 2 services confondus, les recettes commerciales encaissées en 2020 s'élèvent à 19 419,50€.

Pour les services de navette, le rapport recettes/dépenses est de 4,9%

393 604 € (coût cumulé des 2 services) / 19 419,50 € (recettes cumulées des 2 services).

Lignes de proximité

- Fréquentation : En 2020, les services des 8 lignes de proximité ont enregistré 1 935 voyageurs, soit 2 975,20€ de recettes.
- Coût : En 2020, le coût de ces 8 services est de 37 767€. Les recettes encaissées couvrent donc environ 7% des dépenses engagées.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de ce rapport.
M. Pierre-Jean ROCHETTE ne prend pas au débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- prend acte du rapport des services de transport de Loire Forez agglomération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*